



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Séance du 31 octobre 2017

Délibération du Conseil d'agglomération n° CC2017/87

Membres afférents au Conseil d'agglomération : 42
Membres en exercice : 42
Membres présents : 32
Membres ayant donné procuration : 8

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 4

Le trente et un octobre deux mille dix-sept à 17 heures 30, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 17 octobre 2017, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphane ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Alain MONESTIER, Marie-France SAMITIER,
LA GRANDE MOTTE : Stéphane ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Jean-Michel LAUNAY, Hélène PARENA, Bernard REY,
LANSARGUES : Michel LAZERGES, Monique BOUISSEREN, Hervé BERARD,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Christian CLAVERIE, Jacques CRAVERE, Sophie EGLEME, Caroline FAVIER, Bernard GANIBENC, Laurence GELY, Laurent HENIN, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Daniel BOURGUET, Christine COMBARNOUS, Dominique SANCHEZ,
MUDAISON : Claude DUCHESNE, Christian ROBERT, Jean-Claude ALBERT,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Arlette COUSSY, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES : Alain AQUILINA, Nancy SEGURA
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Pierre LIBES,

PROCURATIONS : Évelyne BIOU à Jean-Michel LAUNAY, Joëlle JENIN VIGNAUD à Bernard REY, Bernard CASSARD à Christian CLAVERIE, Sophie CRAMPAGNE à Yvon BOURREL, Alain FOUCARAN à Laurent HENIN, Ariane SANCHEZ BRESSON à Jacques CRAVERE, Sylvie MARTEL CANNAC à Christian JEANJEAN, Mathieu SOLIVERES à Christian ROBERT,

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

XD-1.1.6

- Espaces naturels et milieux aquatiques
 - Relations avec le SYMBO
 - Validation du projet de PAPI complet

Le Bassin versant de l'étang de l'Or est soumis à des risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau, au ruissellement péri urbain et urbain, à la montée des eaux de l'étang et à la submersion marine.

Une démarche d'élaboration d'un PAPI d'intention ((Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a été engagée en 2013 par le SYMBO. Elle comprend la définition d'un programme d'études et de travaux, établi en concertation avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat.

Cette étape constitue un préalable avant l'établissement d'un PAPI complet pour la mise en œuvre rapide de travaux. Elle permet notamment de définir dans leurs grandes lignes les opérations envisagées pour la protection contre les inondations, de les justifier par le biais d'analyses coût-bénéfices, et d'établir un programme de financement prévisionnel avec les subventions escomptées.

Le projet de PAPI complet qui en découle porte, à l'échelle des 32 communes du bassin versant de l'Or, sur un montant global de 19,2 M € TTC, pour des actions s'échelonnant sur la période 2018-2022 et réparties selon les 7 axes définis au cahier des charges national :

- | | |
|--|-----------------|
| • Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : | 425 000€ TTC |
| • Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations : | 504 000 € TTC |
| • Axe 3 Alerte et gestion de crise : | 200 000 € TTC |
| • Axe 4 Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme : | 200 000 € TTC |
| • Axe 5 Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : | 1 149 000 € TTC |
| • Axe 6 Ralentissement des écoulements : | 6 480 000 € TTC |
| • Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydraulique : | 9 936 000 € TTC |
| • Auxquels se rajoute le pilotage du PAPI complet assuré par le Symbo : | 300 000 € TTC |

Les travaux de protection collective (renforcement de digues, recalibrages de ponts...) figurant dans l'axe 7 et ceux de l'axe 6 visant à ralentir ou dévier les écoulements vers des zones de moindres enjeux constituent la majeure partie des dépenses.

Sur le Pays de l'Or, ces travaux sont envisagés sur la Balaurie à Saint Aunès et à Mauguio, la Cadoule à Mauguio, le Bérange à Candillargues et la Viredonne à Lansargues. Ils portent sur un renforcement d'infrastructures existantes ou sur la création de nouveaux ouvrages, pour un montant estimatif de 8,7 M € TTC dont 1,8 M € TTC restant à financer par le Pays de l'Or.

Cette part d'autofinancement communautaire pourra être réduite selon le niveau de participation du Département dans les deux opérations prévoyant une intervention sur les routes départementales RD189 à Mauguio et RD 24 à Candillargues.

La protection contre les inondations passe également par des mesures individuelles dites de mitigation (batardeaux devant les portes...) lorsque les protections collectives ne sont pas envisageables en raison de leur inefficacité ou de leur absence de rentabilité. Ces actions figurant à l'axe 5 sont chiffrées, d'après les retours d'expérience sur d'autres territoires, sur la base de diagnostics de vulnérabilité établis sur l'ensemble des bâtis concernés et d'un taux de réalisation des travaux de 15 à 30%.

Le projet de PAPI complet ainsi rédigé a reçu un avis favorable de son comité de pilotage. Il comprendra quelques ajustements complémentaires portant notamment sur le portage des actions du fait de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP, et devrait être soumis à l'Etat pour validation à la fin de l'année.

Le Conseil d'agglomération, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide :

- De valider les actions et le programme prévisionnel de financement du projet de PAPI complet du bassin de l'Or,
- D'acter son dépôt pour instruction auprès des services de l'Etat avant la fin de l'année 2017,
- D'autoriser le Président, ou la vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Le Président
Conseiller Régional



Stéphane ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Après notification ou publication le :